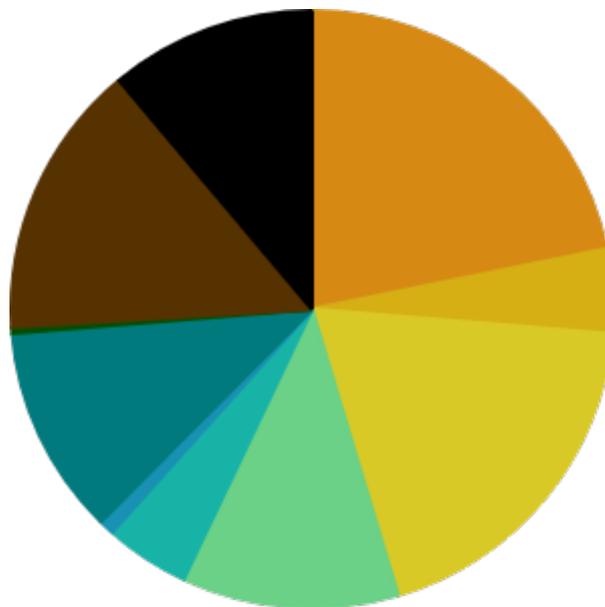


## Répartition des flux de déchets bois collectés selon leur origine

	Bâtiment hors déchèterie - 133582
	Travaux publics - 28000
	Déchèterie / déchets de bois - 117000
	Déchèterie / Tout-venant - 71400
	Porte à porte encombrants / déchets de bois - 28000
	Bois issus des Omr - 5000
	Éléments d'ameublement particuliers - 69499
	Éléments d'ameublement entreprises - 1993
	Emballage - 91331
	Seconde transformation auto-consommation - 68000

**Unité :** Tonnes par an



📍 Aisne (02) 📅 2024

Source : Etude de gisement des déchets de bois dans la filière bois / bois énergie - ADEME - Juillet 2024

La collecte des déchets des Hauts-de-France concerne environ 600 000 tonnes, de manière séparée et en mélange. Les flux collectés de manière séparée sont valorisés à 100%, avec toutefois une part de refus (métaux ferreux principalement) et de fines en cas de criblage (entre 10 et 20%) qui doivent être retirés des flux nets valorisés. Au moins 550 000 tonnes transiteraient par des plateformes de préparation selon l'enquête réalisée en 2023. Les bennes en mélange sont évacuées directement en enfouissement ou en incinération, ou plus généralement réceptionnées sur des plateformes ou des centres de tri. Le tri ne permet jamais de récupérer 100% du bois présent dans les bennes.

Ainsi, une part non négligeable du bois collecté (fines, refus de tri des bennes en mélange) n'est pas ou peu valorisée.

La région Hauts-de-France présente un ratio de collecte de déchets bois par le SPPGD avec 45,2kg de déchets

collectés par an et par habitant à l'échelle régionale contre 41,9kg par an et par habitant au niveau national.

77% des déchèteries publiques de la région accueillent les professionnels (moyenne nationale de 76%).

43% des flux totaux sont issus du bâtiment, hors collecte par le service public des gestion des déchets, contre 29% à l'échelle nationale.

## SECTEURS

Bois énergie

## THÉMATIQUES

Déchets bois